



Controle alcoolemie vice de procedure

Par **pascaloute**, le **26/12/2014** à **07:25**

bonjour je me suis fait controler positif a 1km dune gendarmerie le motard ma demande de le suivre avec ma voiture pour me faire souffler a nouveau dans lethyloteste moins de une demie heure apres ni a til pas un vice de procedure merci

Par **aleas**, le **26/12/2014** à **07:56**

Bonjour,rrnrLe dépistage, avec la plupart des éthylomètres, doit être effectué 30 minutes après la dernière absorption d'alcool et non pas 30 minutes après l'interpellation. A vous de voir si cette disposition a été respectée.rrnrEn outre, tout va dépendre du taux, s'il est élevé ou très élevé, ce délai ne sera pas d'une grande importance, s'il est limite délit/contravention ou contravention/pas de contravention, cela pourrait se discuter.rrnrDonnez donc un peu plus de détails sur ce qui vous est arrivé ainsi que le taux retenu.